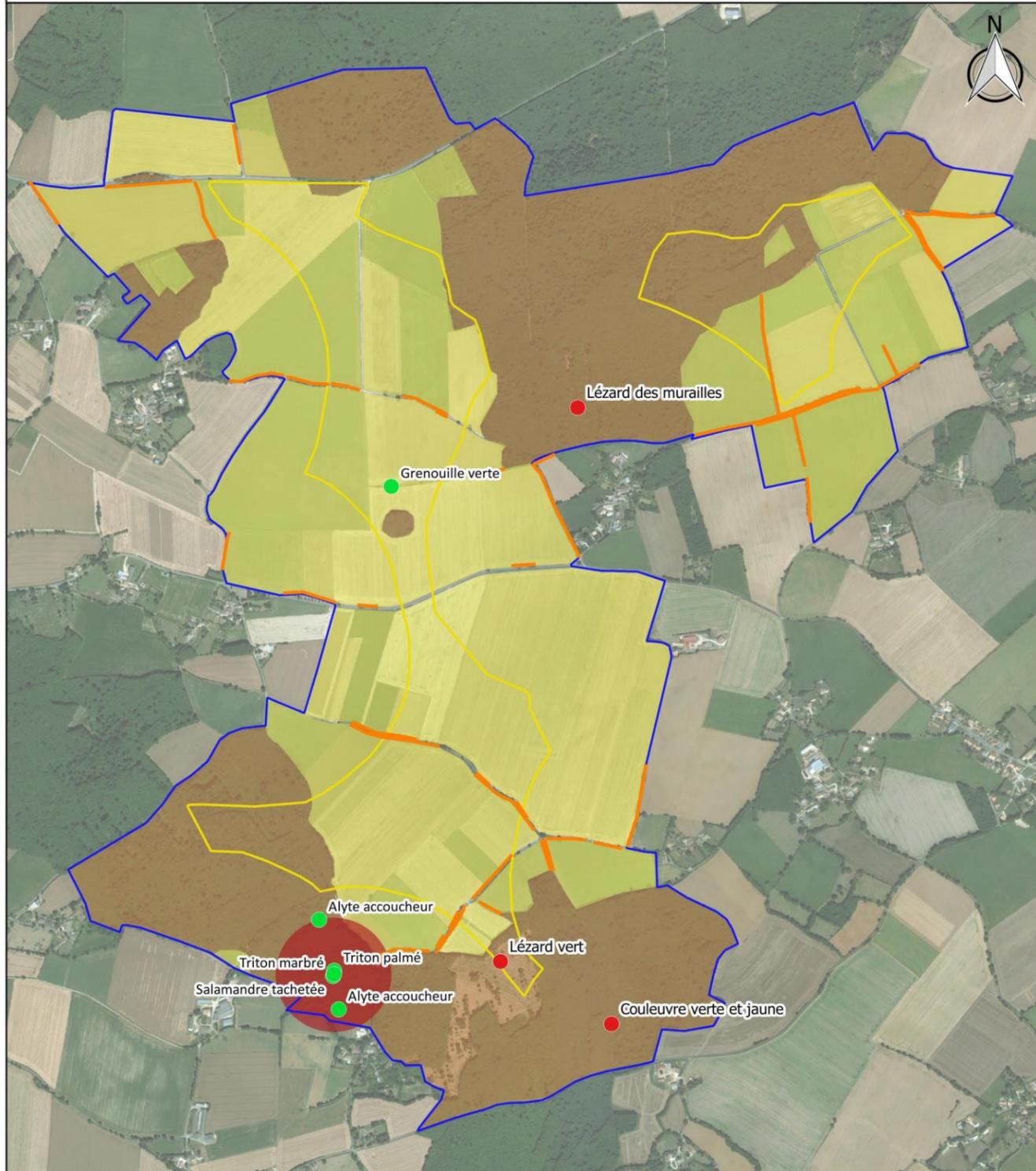


Enjeux relatifs à l'herpétofaune



Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Amphibiens observés
- Reptiles observés

Enjeux des haies relatifs à l'herpétofaune

- Modéré

Enjeux relatifs à l'herpétofaune - Habitat d'espèce

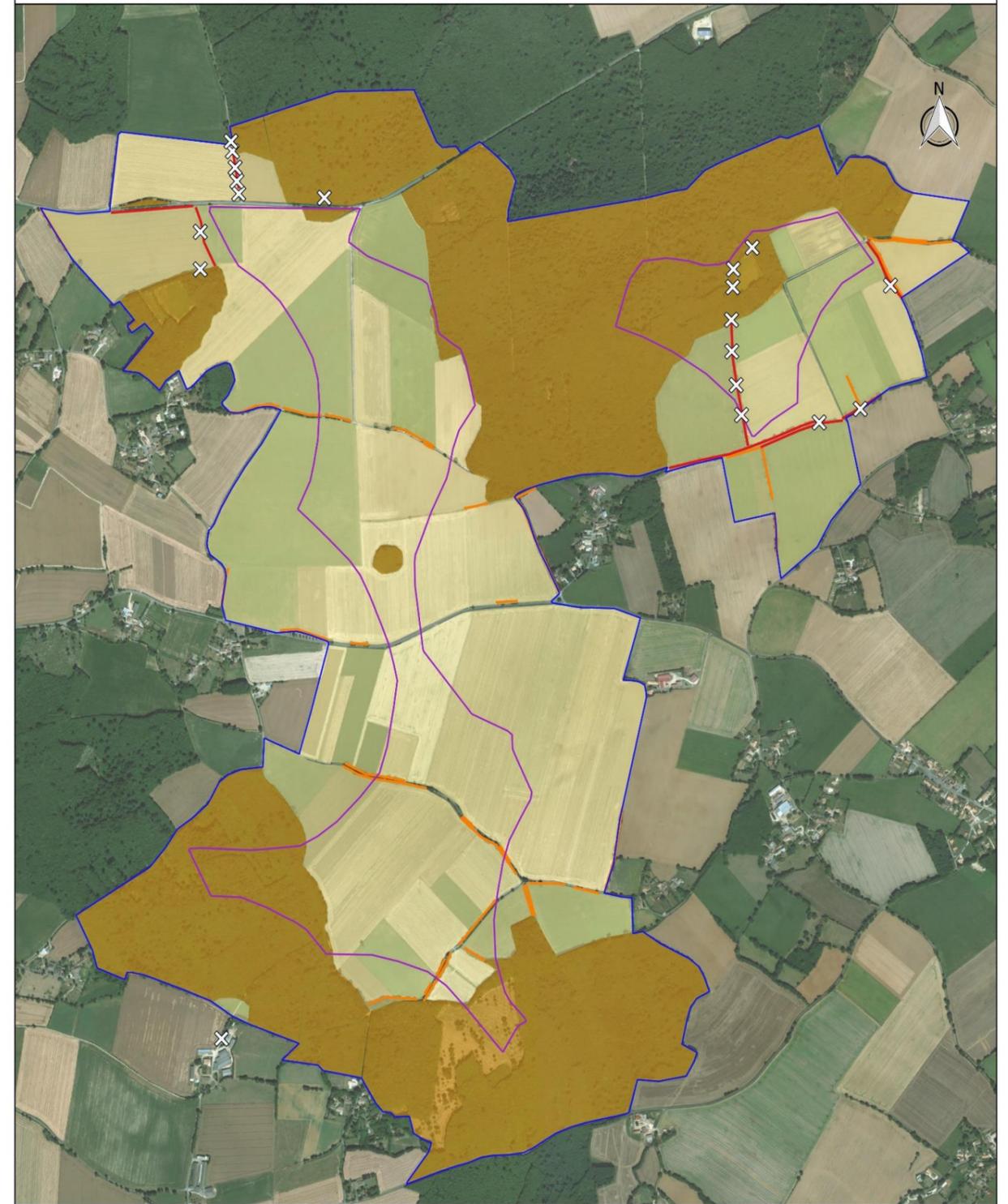
- Enjeu fort
- Enjeu modéré
- Enjeu faible

0 250 500 m



Projet de parc éolien : Saint-Vincent la Châtre / Fontville	
Enjeux relatifs à l'herpétofaune	
N° CARTE - SVLC_Herpeto	EPURON
FORMAT - A4	ECHELLE - 1/38 000
COORDS - LRS	DATE - 16/01/2020
© WORLD ORTHO, NCA Environnement	

Enjeux relatifs à l'entomofaune sur l'aire d'étude immédiate



Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Zone d'implantation potentielle

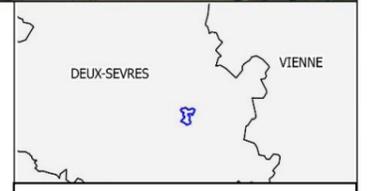
Enjeux relatifs à l'entomofaune - Habitat d'espèces

- Faible
- Modéré

Enjeux des haies relatifs à l'entomofaune

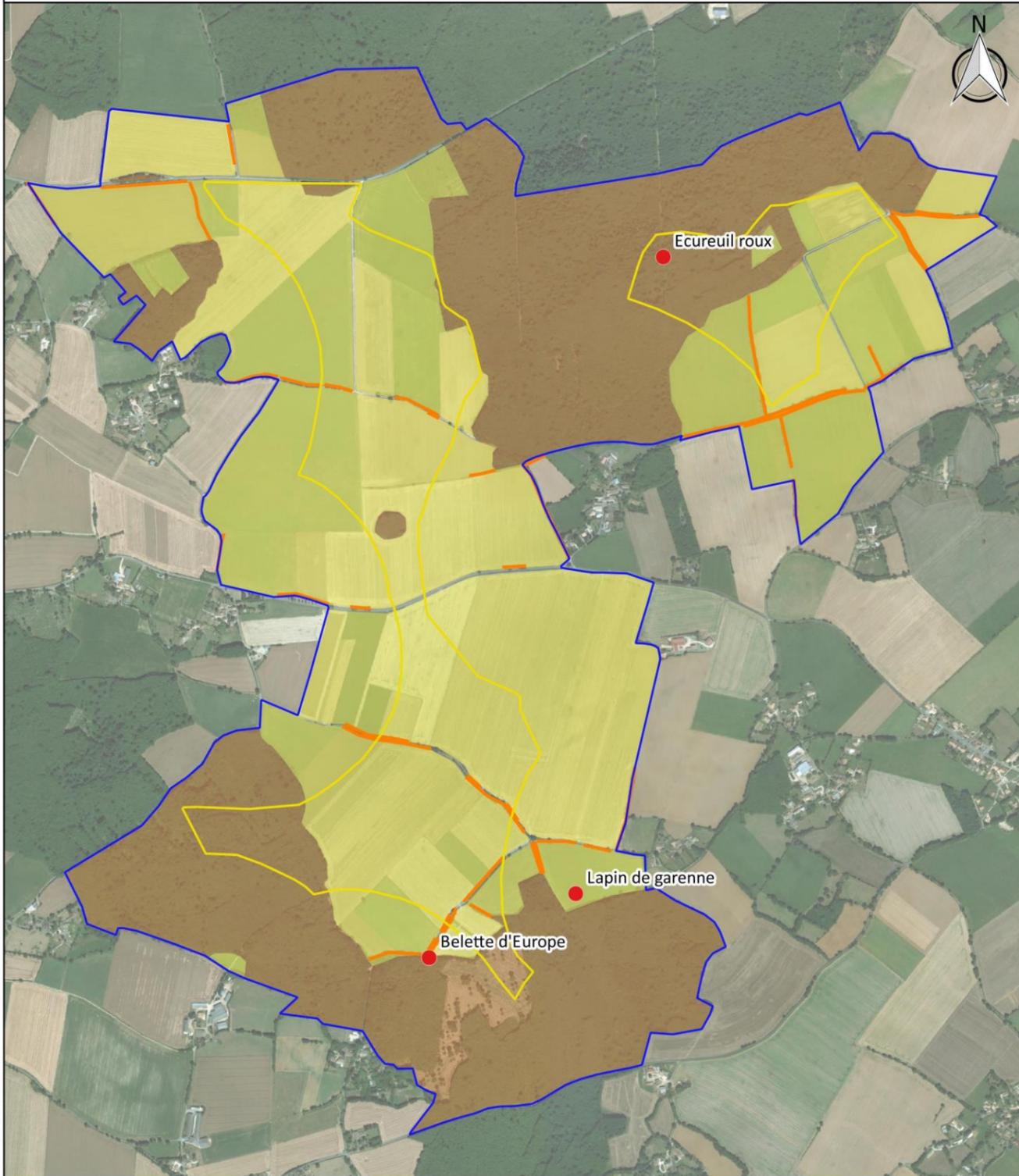
- Modéré
- Fort
- X Arbres présentant un potentiel pour les coléoptères saproxylophages (traces de présence)

0 250 500 m



Projet de parc éolien : Saint-Vincent la Châtre / Fontville	
Enjeux relatifs à l'entomofaune sur l'aire d'étude	
N° CARTE - STVIN_ENI_ENTOMO	EPURON
FORMAT - A3	ECHELLE - 1/13 000
COORDS - LRS	DATE - 16/01/2020
© WORLD ORTHO, NCA Environnement	

Enjeux relatifs aux mammifères terrestres



<p>Légende</p> <p> Zone d'implantation potentielle</p> <p> Aire d'étude immédiate</p> <p>● Espèces patrimoniales observées</p>		<p>0 250 500 m</p>	<p>DEUX-SEVRES VIENNE</p>
<p>Enjeux des haies relatifs aux mammifères terrestres</p> <p> Modéré</p>		<p>Enjeux relatifs aux mammifères terrestres - Habitat d'espèce</p> <p> Modéré</p> <p> Faible</p>	

Projet de parc éolien : Saint-Vincent la Châtre / Fontville	
Enjeux relatifs aux mammifères terrestres	
N° CARTE - SVLC_MAM	EPURON
FORMAT - A4 ECHELLE - 1/25 000	ERG
COORDS - L93 DATE - 16/01/2020	NCA
© WORLD ORTHO, NCA Environnement	

II. 5. Enjeux et sensibilités relatifs au paysage et au patrimoine

La **sensibilité paysagère** exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

Le tableau suivant synthétise les sensibilités paysagères identifiées à chaque aire d'étude paysagère.

Tableau 7 : Analyse et hiérarchisation des sensibilités relatifs au paysage et au patrimoine

Thème / Sous-thème		Sensibilités	Niveau de sensibilité
Aire d'étude éloignée	Structures paysagères et perceptions	5 grandes familles de paysages : plaines vallonnées et/ou boisées, plaines et champs ouverts, paysages de bocages, paysages de vallées et paysages de terres boisées	Très faible
	Occupation humaine et cadre de vie	Bourgs et réseau de communication dispersés sur le territoire.	Nulle à faible
	Éléments patrimoniaux et touristiques	52 MH, 2 sites classés, 1 site inscrit et 1 SPR	Nulle à modérée
	Effets cumulés potentiels	5 parcs en exploitation, 5 parcs autorisés, 3 parcs en instruction. Contexte boisé et bocager limitant les perceptions.	Très faible
	Lignes de force et capacité d'accueil du territoire	5 cours d'eau principaux, aux quatre points cardinaux	Faible
Aire d'étude rapprochée	Structures paysagères et perceptions	3 cours d'eau principaux (La Sèvre Niortaise, La Dive, La Béronne). Boisements morcelés répartis sur le territoire complété par une trame boisée importante limitant les perceptions.	Faible à modérée
	Occupation humaine et cadre de vie	Lieux de vie répartis sur le territoire. Melle, ville principale implantée dans la vallée de la Béronne. Masques végétaux importants.	Nulle à faible
	Éléments patrimoniaux et touristiques	27 MH, 1 site classé et 1 SPR	Nulle à modérée
	Effets cumulés potentiels	3 parcs en exploitation, 3 parcs autorisés, 1 parc en instruction. Contexte boisé et bocager limitant les perceptions.	Faible
	Lignes de force et capacité d'accueil du territoire	La Sèvre Niortaise au nord, la Béronne à l'ouest et la Dive à l'est. Anticlinal de Melle (nord-ouest / sud-est). Topographie peu marquée.	Modérée
Paysage immédiat	Structures paysagères et perceptions	2 boisements principaux limitant la ZIP au nord et au sud complétés par une trame boisée importante limitant les perceptions. Absence d'hydrographie.	Faible à modérée
	Occupation humaine et cadre de vie	2 bourgs principaux (Chail et St-Vincent-La Châtre) et 41 hameaux. Perceptions variables selon le contexte plus ou moins dégagé et la proximité à la ZIP.	Très faible à forte
	Éléments patrimoniaux et touristiques	1 MH	Faible
	Effets cumulés potentiels	Aucun parc éolien construit ou en projet.	Nulle
	Lignes de force et capacité d'accueil du territoire	Légères variations locales du relief. Lieux de vie répartis tout autour de la ZIP avec des sensibilités importantes notamment depuis l'est et l'ouest de la ZIP.	Modérée à forte
Zone d'implantation potentielle	Structures paysagères et perceptions	Sentier pédestre traversant la ZIP (source de perception)	Forte
	Occupation humaine et cadre de vie	Aucun habitat. ZIP ouest longée par la D14 au nord et traversée par une route de desserte locale au milieu. Chemins agricoles traversant la ZIP en plusieurs endroits et servant également de sentiers de randonnée.	Forte
	Éléments patrimoniaux et touristiques	-	-
	Effets cumulés potentiels	Aucun parc éolien construit ou en projet.	Nulle
	Lignes de force et capacité d'accueil du territoire	Alternance de plaines et de petits monts (environ 20 m de dénivelé). Importance des boisements et des axes de communication.	Forte

III. JUSTIFICATION DU PROJET ET VARIANTES ETUDIEES

L'élaboration d'un projet éolien comporte de nombreuses étapes de réflexion et d'adaptation, depuis l'étude de faisabilité du projet, du lieu d'implantation, de la construction et jusqu'à celle de l'exploitation.

Plusieurs de ces étapes font l'objet d'études comparatives portant sur la faisabilité et les performances techniques, environnementales et économiques.

III. 1. Identification du site

Le projet de parc éolien sur la commune de Saint-Vincent-la-Châtre a été initié en début d'année 2017 après une délibération favorable des élus en juin. Cette délibération a permis de rencontrer les propriétaires et exploitants des zones, de contractualiser avec eux des promesses de bail emphytéotique et d'initier les études sur la faune et la flore du site.

Les zones d'implantation potentielle du projet ont été **déterminées en prenant en compte un certain nombre de critères**. Ainsi, le secteur identifié comme potentiellement favorable au développement éolien sur la commune de Saint-Vincent-la-Châtre a été affiné suivant :

- Le contexte éolien local ;
- La ressource en vent ;
- Le relief ;
- La distance réglementaire de 500 mètres aux habitations ;
- La distance au poste source afin d'anticiper le raccordement électrique au futur parc ;
- L'analyse des zones de protection environnementales (ZICO, ZNIEFF, Natura 2000...) ;
- L'analyse paysagère ;
- La prise en compte des servitudes structurelles (différents réseaux : électricité, gaz, routes, voies ferrées, etc. ; radars militaires et météorologiques ; Armée de l'Air ; aviation civile ; servitudes radioélectriques).

Par ailleurs, au vu des résultats des paysagistes et de la concertation locale, une des trois zones d'implantation potentielle a été abandonnée dans le but de diminuer l'effet d'encerclement depuis les lieux de vie au centre des secteurs de la ZIP. Les deux zones de projet restantes sont séparées par un espace de respiration, limitant ainsi les éventuels effets de saturation.

III. 2. Développement et conception

III. 2. 1. Démarche de développement

La SAS Parc éolien de la Foye, au travers du développement du projet par ERG DÉVELOPPEMENT FRANCE, a travaillé en collaboration avec l'ensemble des prestataires en charge des différentes expertises (environnement naturel, paysage, acoustique...), afin de prendre en compte leurs conclusions et recommandations au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Cette démarche a permis de définir, le plus en amont possible, des variantes d'implantation, respectant les enjeux locaux au niveau humain, environnemental, technique et réglementaire. Le choix de l'implantation résulte du croisement complexe d'un certain nombre de critères issus des différentes composantes du territoire.

Le schéma suivant présente la démarche itérative de développement, dont le présent projet a fait l'objet.

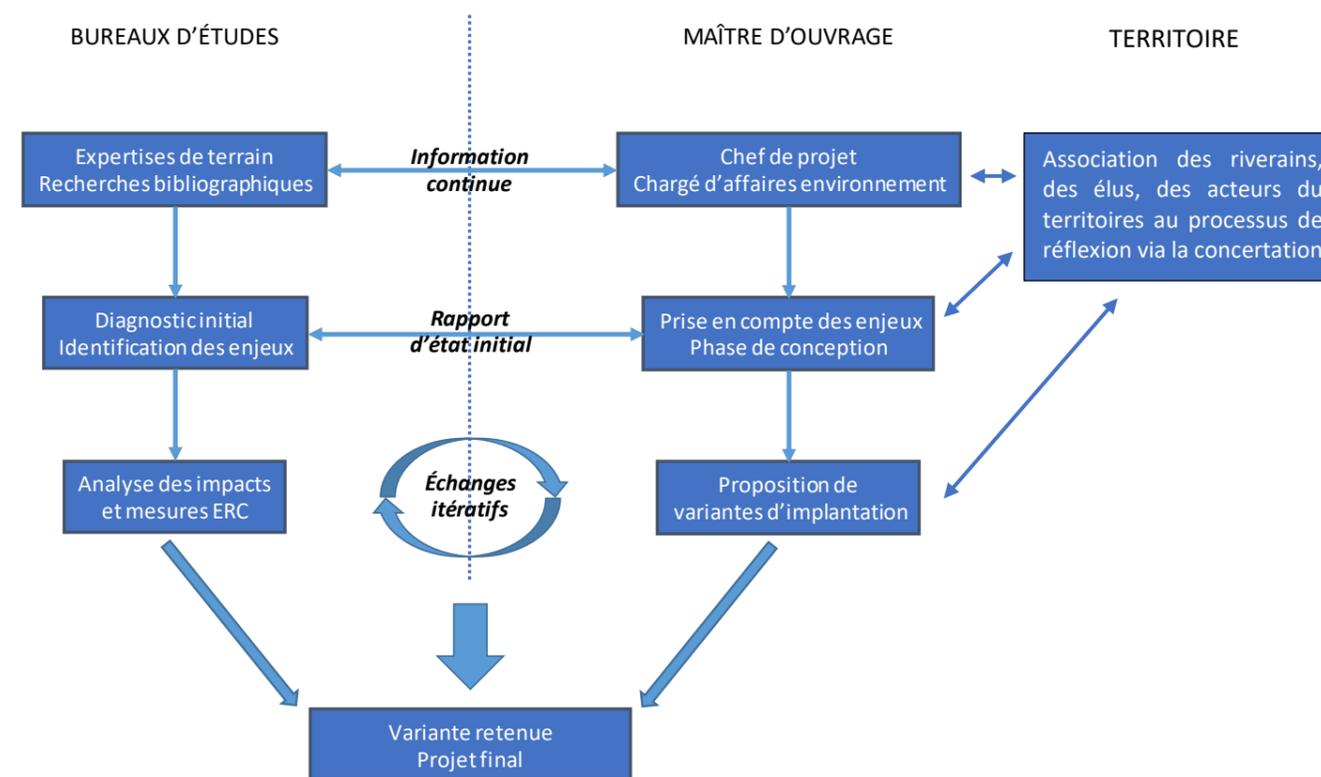


Figure 6 : Démarche itérative de développement du projet

Le procédé permettant d'aboutir au choix de l'implantation finale répond à 3 phases, suivant le principe ERC² :

- Une phase de réalisation des états initiaux, consistant en l'étude de l'environnement local et de l'aire d'étude de dangers, préalablement à toute hypothèse d'implantation,
- Une phase d'échanges et de concertation avec les prestataires, autour de la conception du projet, visant à aboutir au scénario de moindre impact sur le projet, grâce à l'évitement de certains impacts,
- Une phase d'étude visant à quantifier les éventuels impacts du projet retenu et à proposer une série de mesures, afin de les atténuer.

III. 2. 2. Intégration des contraintes

Modèle d'éolienne retenu

Le choix des aérogénérateurs est réalisé principalement en fonction des critères techniques de vent, mais aussi de façon à assurer le meilleur productible possible.

À ce jour, la société PE de la Foye a choisi cinq modèles d'éolienne et définira le modèle final lors de la phase de construction.

Dans la présente étude d'impact, des gabarits de machine ont été choisis, possédant une puissance entre 3,5 et 5,6 MW et une hauteur totale en bout de pale maximale de 180 m.

² Éviter, Réduire, Compenser

Prescriptions d'urbanisme

La commune de Lezay possède un PLU pour réglementer l'urbanisme de son territoire communal. Ce PLU classe les parcelles du Bois de la Foye insérées dans l'AEI en Zone naturelle à espaces boisés pouvant être exploités (Nf). En secteur Nf, le règlement du PLU n'autorise que les constructions et installations liées et nécessaires à la valorisation du bois destiné au chauffage.

L'installation d'éolienne dans le Bois de la Foye est donc prohibée.

Réseau routier départemental

Une distance de 180 m entre les éoliennes et la route départementale RD14 est imposée par le département des Deux-Sèvres, soit une distance équivalente à une fois la hauteur totale de l'ensemble des aérogénérateurs.

Prise en compte des servitudes structurelles

Des réseaux HTA et BTA sont recensés par GÉRÉDIS Deux-Sèvres sur l'AEI. Une distance minimale égale à la hauteur totale de l'éolienne, pales comprises, augmentée d'une distance de 30 m est attendue concernant l'implantation d'éoliennes.

Préconisations d'implantation paysagères

La structure générale du parc devra être clairement identifiable. Il est préférable d'éviter une implantation en bouquet et de privilégier plutôt une implantation géométrique, facilement lisible pour un observateur à toutes les échelles du paysage (vues immédiates, rapprochées et lointaines). Il est donc préconisé une implantation linéaire selon un axe nord-ouest / sud-est.

Les chemins agricoles qui traversent les deux parties de la ZIP sont également des éléments structurants à cette échelle. Il est préconisé de maintenir autant que possible les fossés, les bas-côtés, ainsi que la bande centrale en herbe. Les haies qui subsistent et accompagnent une partie du parcours sont également des éléments de paysage importants dans ce caractère champêtre des chemins. Il est donc important de limiter au maximum les coupes dans ces haies, et il peut être envisagé de replanter ou de densifier ponctuellement pour les pérenniser.

Dans ce cadre champêtre, les aménagements annexes devront rester discrets. Les teintes choisies pour les postes de livraisons devront être en adéquation avec les matériaux locaux (teinte ocre des terres labourées en hiver, couleur beige de la pierre et des enduits du bâti local, importance du bois).

Concernant les sensibilités paysagères et patrimoniales identifiées, aucune zone n'est à considérer comme défavorable. Cependant, les lieux de vie proches, qui présentent les sensibilités les plus importantes, sont plus nombreux à proximité de la zone est de la ZIP. La configuration de la ZIP en deux parties peut générer des phénomènes d'encercllement pour certains lieux de vie comme La Lambertière, la Gaillardière, la Limousinière, La Guittonnière... Il peut donc être envisagé, afin de limiter les impacts sur ces lieux de vie, de concentrer les éoliennes dans la zone ouest de la ZIP (d'autant que les deux parties de la ZIP sont séparées par une partie du boisement de la Foye). Les perceptions depuis les habitations de la Lambertières peuvent également être limitées en restant au nord du chemin et ainsi en profitant du masque créé par le bois de la Foye. Une implantation en une seule ligne située exclusivement au sud de la D14 permettrait également de limiter les impacts sur ces habitations.

III. 3. Variantes étudiées

Présentation des variantes

À la suite de la remise des états initiaux des différentes expertises et de l'analyse des contraintes, le porteur de projet a retenu 3 variantes d'implantation au sein de la ZIP.

Tableau 8 : Variantes d'implantation envisagées

	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Nombre d'éoliennes	5	4	3
Diamètre de rotor	117	131	150
Hauteur en bout de pale	165	180	180

L'emplacement des éoliennes des variantes diffère à l'exception de l'éolienne positionnée au nord, à proximité de la RD14. L'emplacement des éoliennes de la variante 3 est quasiment identique à celui des éoliennes au nord de la variante 1.

Les cartographies suivantes présentent l'implantation des éoliennes pour chacune des variantes.